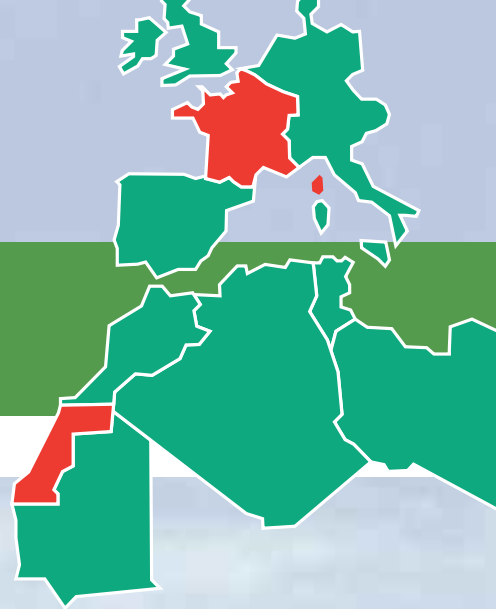


# Sahara info

## Hors série

Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique



# Sahara occidental, la dernière colonie en Afrique

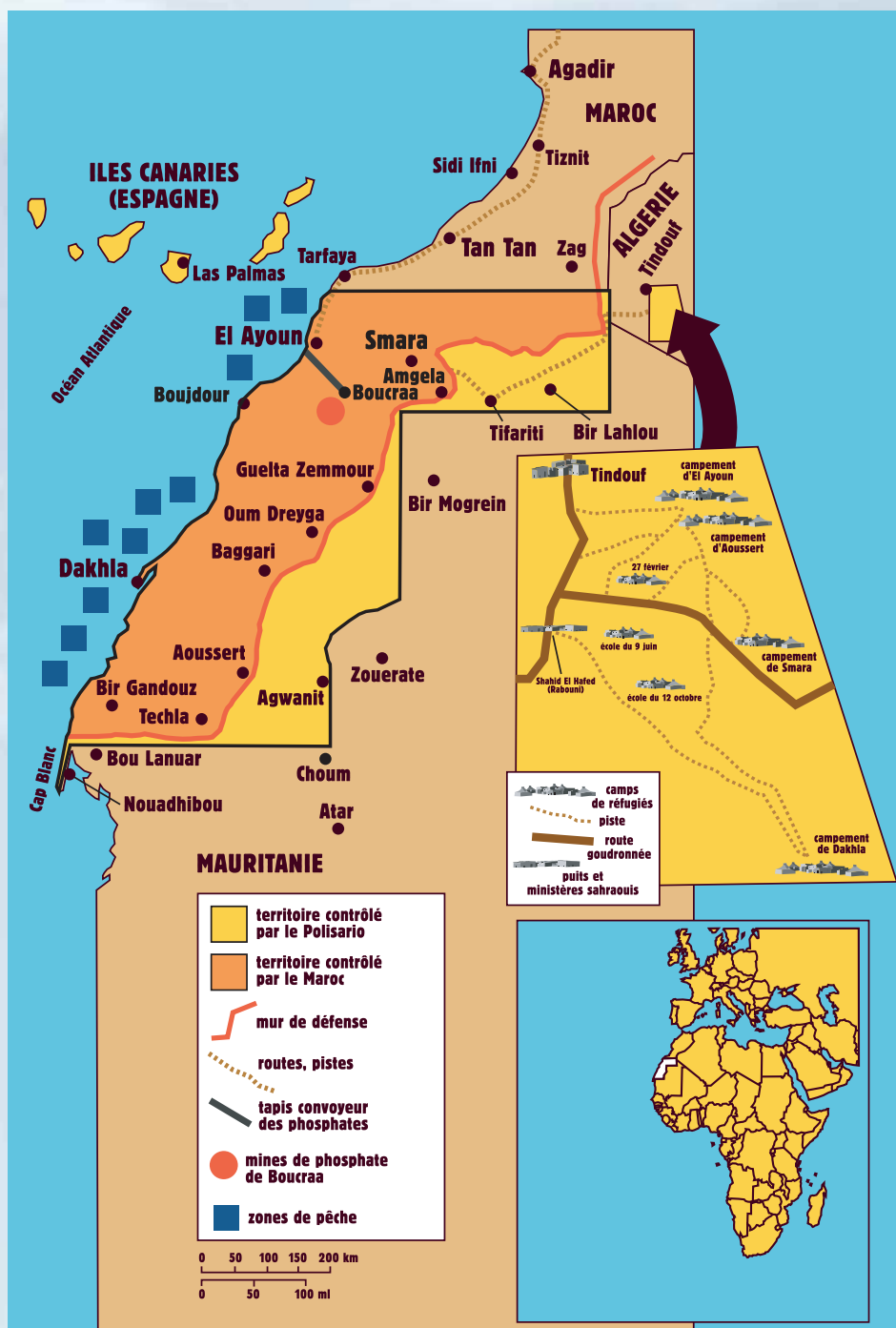
Le Sahara occidental, situé au nord-ouest de l'Afrique entre Maroc et Mauritanie, se définit d'abord par ses frontières héritées du colonialisme: elles furent tracées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au Congrès de Berlin, et par une série de conventions signées entre l'Espagne et la France. Il se définit surtout par son unité sociale, culturelle, linguistique, celle d'une société bédouine pastorale qui s'est développée dans un écosystème désertique.

Le Sahara occidental reste colonie espagnole jusqu'en février 1976, moment où les deux pays voisins, le Maroc et la Mauritanie, l'occupent militairement après avoir signé un accord avec l'Espagne. L'occupation du Sahara occidental par le Maroc, qui prétend avoir récupéré ce territoire au nom de l'histoire, dure depuis cette date et représente pour le royaume un sujet politique central, tant au niveau intérieur qu'extérieur.

**La décolonisation ratée, l'occupation, l'exil d'une partie de la population et la guerre de résistance ont dispersés les Sahraouis sur deux espaces :**

- Le Sahara occidental proprement dit est divisé en deux parties séparées par un « mur » de sable longé de champs de mines, construit par le Maroc à partir de 1982. Ce mur tranche le Sahara du nord au sud : à l'ouest, le long de la côte atlantique, la partie occupée par les Marocains où se trouvent les ressources et les villes, et où la population d'origine sahraouie est devenue minoritaire ; à l'est, la partie libérée par les Sahraouis, longtemps vide et qui peu à peu se repeuple et reprend l'activité pastorale. L'ensemble a une superficie de 266 000 km<sup>2</sup>.
- Dans le Sud-Ouest de l'Algérie, sur la hamada de Tindouf, la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) est un État en exil dont la population réfugiée se répartit dans des camps sur une superficie de quelque 5 000 km<sup>2</sup>.

La population sahraouie dans son ensemble est évaluée à 500 000 personnes.



# Pour en finir avec quelques idées fausses et répondre à des questions qui reviennent souvent !

## Le Sahara occidental est-il marocain ?

Non ! Pourtant c'est ainsi que de nombreuses cartes le présentent, un Maroc qui s'étend jusqu'en Mauritanie. Mais pour les Nations Unies et l'ensemble de la Communauté internationale il s'agit d'un territoire non autonome, dont la population n'a toujours pas eu, depuis 1963, l'opportunité de décider de son statut politique. Aucun des États membres de l'ONU ne reconnaît d'ailleurs la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental ; mais nombre d'entre eux y tolèrent, au nom de la réalpolitik, une administration marocaine de facto.

## Le conflit du Sahara occidental oppose-t-il le Maroc à l'Algérie ?

Non ! Il oppose le Maroc au Front Polisario (Front pour la libération de la Saguia El-Hamra et du Rio de Oro), mouvement de libération créé en 1973 contre la colonisation espagnole, qui s'est ensuite opposé aux occupations mauritanienne et marocaine à partir de novembre 1975. C'est un mouvement politique avec un bras armé, l'Armée Populaire de Libération Sahraouie (APLS). Il est reconnu depuis 1980 par l'ONU comme l'unique représentant du peuple du Sahara occidental et comme l'une des deux parties au conflit, avec le Maroc.

## La République Arabe Sahraouie Démocratique est-elle un État ?

Oui, mais actuellement en exil ! Proclamée le 27 février 1976, juste au moment du départ de l'ancienne puissance coloniale, l'Espagne, elle dispose d'institutions, correspond à un peuple qui s'en réclame et qui est citoyen de cette république, où qu'il se trouve, mais elle ne dispose pas de son territoire entier, occupé à 80 % par le Maroc. Elle est membre depuis 1984 de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) devenue Union Africaine (UA) en 2002, et elle est reconnue diplomatiquement par de nombreux États d'Afrique et d'Amérique Latine.



## Autodétermination et autonomie, deux notions équivalentes ?

Non ! Dans le cas du Sahara occidental, les règles contenues dans la Charte et la Résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU (adoptée en 1960) s'appliquent : elles définissent le droit des peuples encore sous tutelle coloniale à disposer d'eux-mêmes, à s'autodéterminer. Ce droit permet à un peuple non décolonisé de choisir librement, au moyen d'un référendum, son État et sa forme de gouvernement ; il lui permet de ne pas être cédé ou échangé contre sa volonté, et au besoin de faire sécession.

Le peuple du Sahara occidental, colonie espagnole, n'a pu jusqu'à aujourd'hui exercer ce droit inaliénable, du fait de l'occupation marocaine négociée illégalement avec l'Espagne en 1975.

Le Conseil de Sécurité de l'ONU a pourtant décidé, en avril 1991, la mise en place d'une mission de paix pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, la MINURSO (résolution 690). Et ce avec l'accord des deux parties, le Maroc et le Front Polisario.

Mais le Maroc, plutôt que d'accepter l'application d'un scrutin aux résultats incertains, rompt à partir de 2004 ses engagements antérieurs, proposant une autre solution : l'autonomie. Ce qui reviendrait pour les Sahraouis à seulement disposer de la gestion de leurs affaires locales, tout en reconnaissant la souveraineté marocaine sur leur territoire.

Solution refusée par les Sahraouis, car contraire à leur volonté d'indépendance affirmée depuis 1973 et contraire au droit international, la décolonisation du Sahara occidental étant de la responsabilité des Nations Unies.



# L'occupation du Sahara occidental par le Maroc, une nouvelle colonisation avec son cortège de répression, discrimination, pillage des ressources propres.

Au moment de l'arrivée de l'armée marocaine dans le territoire qui a suivi la pseudo marche pacifique organisée par Hassan II, la Marche verte ou « Marche noire » pour les Sahraouis, une grande partie de la population s'est enfuie dans le désert vers l'Est, puis pour se mettre à l'abri des terribles bombardements s'est réfugiée en Algérie, dès que celle-ci lui a ouvert ses frontières (hiver 75-76) et y a institué une république en exil.

Pour les Sahraouis restés sur place l'occupation marocaine a été cruelle et ce quelque soit leur position ! Il suffisait d'être sahraoui pour être soupçonné d'être un partisan du Polisario. La disparition forcée qui a fait disparaître en quelques années plus de 900 personnes, a été la manière utilisée par Hassan II pour régler le problème. Mode de gouvernement proche de la terreur qui pendant une dizaine d'années a imposé le retrait et le silence aux Sahraouis, devenus de force citoyens marocains de seconde zone.

Depuis 1991 et la signature d'un Plan de paix par les deux parties, Maroc et Polisario, Hassan II a accepté de libérer les disparus encore en vie, soit près de 400 personnes. Pour les autres jamais revenus, rien ne permet de savoir où sont leurs corps, dans quelles conditions ils sont décédés. C'est une situation très douloureuse pour leurs familles, incapables de faire leur deuil et interdites de nommer les tortionnaires.

La présence d'une mission de paix au Sahara occidental, chargée de l'organisation du référendum et de la surveillance du cessez le feu, n'a pas modifié sensiblement la situation des Sahraouis. C'est plutôt l'avènement de Mohamed VI et surtout le développement des associations sahraouies de défense des droits de l'homme et de l'autodétermination qui peu à peu ont fait émerger publiquement une résistance sahraouie à l'occupation marocaine.

Résistance soumise à la répression et à l'arbitraire mais qui est malgré tout capable de davantage se faire entendre tant au niveau des Nations unies que du Conseil des droits de l'homme de Genève. La massive protestation de Gdeim Izik en octobre 2010 a été un signal particulièrement fort, des milliers de personnes se retirant pendant un mois de la ville capitale El Aïoun, pour refuser la présence marocaine ! Signal bien compris par le Maroc dont la justice militaire a condamné l'an dernier 22 de ses principaux responsables à des peines de 20 ans de prison à la perpétuité.



10 décembre 2013: scène de répression d'un rassemblement pacifique organisé à El Aïoun dans le Sahara occidental occupé, à l'occasion de la journée des droits de l'homme, par le Collectif des associations sahraouies.

## Pourquoi le Maroc refuse-t-il l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ?

L'occupation du Sahara occidental en 1976 a permis à la royauté marocaine de sauver son trône et de maintenir autour de la cause sacrée de la récupération du Sahara, un régime monarchique autoritaire. Cette occupation lui a également permis d'exploiter au maximum les richesses naturelles de ce territoire. Les mines de phosphates d'abord, exploitées sur le site à ciel ouvert de Bou Craa, lui ont permis de se placer au premier rang des producteurs de phosphates. La richesse halieutique des côtes sahraouies, déjà très appréciée des pêcheurs espagnols, est depuis une trentaine d'années largement exploitée par les marocains et fait l'objet d'accords fructueux avec l'Union européenne qui va également y pêcher.

La ressource pétrolière offshore semble aujourd'hui la nouvelle perspective ! Le Maroc a passé plusieurs accords d'exploration avec Total et une société américaine, en dépit des recommandations de l'ONU relatives à la protection des ressources naturelles des peuples non autonomes.

Le Maroc s'accroche avec force à cette occupation avantageuse tant d'un point de vue politique qu'économique et a maintenu jusqu'à présent une pression suffisante auprès de la Communauté internationale, de la France et de l'Espagne en particulier pour leur imposer un statut quo pourtant contraire à tous les principes régissant les relations internationales.

Un des camps de réfugiés installé sur la hamada de Tindouf, 2013.



# Pour se repérer dans le conflit du Sahara occidental : quelques dates

**En 1884**, la Conférence de Berlin procède au partage de l'Afrique. L'Espagne se réserve le Rio de Oro tout proche des Iles Canaries, mais ne l'occupera vraiment qu'après 1934.

**De 1963 à 1975**, les Nations Unies inscrivent régulièrement, dans leurs résolutions, le Sahara espagnol comme territoire à décoloniser.

**20 mai 1973** : création du Front Polisario et décision de la lutte armée contre l'Espagne.

**6 novembre 1975**, « Marche verte » : 300 000 civils marocains se transportent vers le Sahara espagnol « pour le libérer », ce mouvement « populaire » cache en fait une opération militaire.

**14 novembre 1975** : avec les accords de Madrid, l'Espagne cède sa colonie au Maroc et à la Mauritanie, sans consultation des habitants.

**27 février 1976** : proclamation de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD), le jour même où l'Espagne quitte sa colonie.

**De 1976 à 1991**, date d'un cessez le feu entre le Front Polisario et le Maroc, l'APLS (Armée Populaire de Libération Sahraouie) mène une guerre pour libérer son territoire des occupations mauritanienne (traité de paix avec la Mauritanie en 1979) et marocaine.

**À partir de 1982**, le Maroc choisit une nouvelle stratégie pour mieux résister à l'APLS, très offensive sur le terrain. Il construit progressivement un mur de défense qui lui permet de regagner une partie des territoires libérés par l'APLS. Ce mur terminé mesure 2700 km du nord au sud.

**En 1984**, reconnue par la majorité des États africains, la RASD est admise à l'OUA et y siège à part entière. Le Maroc quitte alors l'organisation régionale.

**En 1988**, le Conseil de sécurité de l'ONU s'engage davantage ; il fait adopter un Plan de paix par les deux parties, le Maroc et le Front Polisario, ainsi que le principe d'un cessez-le feu, mais sans retenir le préalable de négociations directes, comme le prévoyait le précédent plan proposé par l'OUA en 1983 (Résolution AHG 104)

**1991** : mise en place du Plan de paix, cessez-le-feu en septembre et installation de la mission de paix, la MINURSO (Mission des Nations Unies pour l'Organisation d'un Référendum au Sahara occidental).

**1999** : mort d'Hassan II et limogeage de son ministre des « Basses œuvres », Driss Basri. Les Sahraouis manifestent publiquement leur hostilité au Maroc et réclament un référendum.

**De 1991 à 2004**, le Maroc s'emploie à empêcher tout nouveau scrutin, trouvant chez les secrétaires généraux de l'ONU, successifs, tantôt de la complaisance, tantôt une volonté d'aboutir qui reste malgré tout sans succès.

**En 2004**, Mohammed VI abandonne le recours au référendum, reniant ainsi les engagements internationaux pris par son pays. L'ONU maintient toutefois son agenda, et, en réaction à ce coup de force, l'Afrique du Sud reconnaît la RASD.

**En 2005 à nouveau**, les Sahraouis des principales villes du Sahara descendent dans la rue, se révoltant contre l'occupation. Des associations se structurent en dépit de leur interdiction et réduisent l'isolement de chaque Sahraoui face à l'administration et la police marocaine.

**C'est surtout en octobre 2010** qu'apparaît un mouvement massif, regroupant près de 50 % de la population sahraouie d'El Aioun : les civils sortent de la ville et installent pendant un mois un camp de la liberté et de la protestation. Démantelé le 8 novembre de manière brutale, le camp de Gdeim Izik constitue un événement fondateur dans l'histoire sahraouie depuis 1976, qui alimente désormais toute la résistance au Sahara occupé.

**Depuis 2009**, un nouvel envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU, Christopher Ross, ancien ambassadeur américain, s'est employé à relancer le plan de paix, les négociations entre les parties tout en respectant scrupuleusement les droits des Sahraouis. La résistance publique au Sahara change aussi la donne, ce qui est en jeu désormais c'est l'élargissement du mandat de la MINURSO pour donner à cette mission de paix les moyens de surveillance du respect des droits de l'homme au Sahara occupé.



Combattant de l'armée populaire sahraouie de libération en 1976.

## Quelles perspectives aujourd'hui pour le Front Polisario, les associations sahraouies présentes au Sahara occidental et pour les associations et pays qui les soutiennent au plan international ?

En 1988 puis 1991, le Front Polisario a choisi la solution politique et a fait confiance aux Nations Unies pour mettre en place un référendum d'autodétermination, plutôt que de poursuivre la guerre. En dépit de l'impuissance de l'ONU à tenir son engagement, il maintient sa confiance dans l'institution internationale pour imposer au Maroc ce scrutin. La part prise depuis une dizaine d'années par les militants sahraouis des territoires occupés du Sahara est de plus en plus importante et donne au Front Polisario une plus grande capacité de négociation, tout en renouvelant sa légitimité. Désormais, la réalité de l'occupation marocaine est mieux connue, et la détermination à la refuser de la part de la majorité des Sahraouis, des jeunes en particulier, est très convaincante. L'attachement sans faiblesse des Sahraouis aux valeurs d'une lutte d'indépendance ne sombrant jamais dans le terrorisme, attachant un prix à chaque vie humaine, depuis 1976, a permis qu'ils soient fermement soutenus par de nombreuses associations solidaires et par des États, comme l'Algérie et de nombreux pays d'Afrique et d'Amérique latine. Leur histoire se construit dans ce trop long et douloureux exil, leur détermination et leur patience leur permettront d'y entrer indépendants !

**Supplément Sahara info 164/165**

**Rédaction et photos :**

**Nicole Gasnier, Fabienne Rebérioux, Régine Villemont**

**Mise en page : Matthieu Liégeois**

**Pour tout contact et soutien aux Sahraouis :**

**Association des Amis de la RASD/France**

**bur.aarasd@wanadoo.fr**

**Sites**

**[www.sahara-occidental.com](http://www.sahara-occidental.com)**

**[www.sahara.info.org](http://www.sahara.info.org)**

**[www.ecrirepourlesliberer.com](http://www.ecrirepourlesliberer.com)**